

Compte Rendu de la CAP des CT

– 9 janvier 2018 –

Déclaration préalable

M. le DRH,

Vous avez convoqué jeudi 14 décembre 2017 un conseil de discipline afin de statuer sur une sanction envers notre camarade AC.

Elle avait été suspendue de ses fonctions pour faute grave depuis le 12 novembre 2017 pour avoir osé s'exprimer contre la politique de réductions des effectifs au ministère du travail lors du rassemblement syndical organisé le 12 octobre.

Notre organisation syndicale a fermement contesté le caractère fautif des faits reprochés.

Le jeudi 14 décembre, à l'occasion d'un appel à la grève, un rassemblement a été organisé à l'appel des organisations syndicales SUD TRAVAIL, CGT, CNT, FO et SNUTEFE FSU devant la DRH.

Près de 400 personnes étaient présentes.

Après plusieurs heures en séance, l'administration a « proposé » une suspension de 15 jours avec sursis. C'est cette sanction qui a été notifiée à notre collègue, malgré le vote contre de l'ensemble des organisations syndicales.

La décision même de la sanction est inique. Car l'accepter revient à admettre l'entrave aux droits syndicaux et à la liberté d'expression syndicale. De plus elle s'inscrit dans un contexte où déjà d'autres sanctions visant l'activité syndicale d'agents du Ministère du Travail ont été prononcées. Nous ne l'acceptons pas, nous continuons à exiger de l'administration qu'elle abandonne toute sanction à l'encontre d'AC, mais aussi de ML, TD et JV.

Ces tentatives de mise à mal de la liberté syndicale interviennent dans un contexte où le dialogue social est d'ores et déjà fortement dégradé au ministère du travail. Les réductions d'effectifs et les réorganisations de services ont donné lieu à de nombreuses manifestations de la part des agents sans que la direction daigne ne serait-ce qu'entamer un dialogue avec les représentants des agents. Et vous continuez à réduire les postes en 2018 : 239 ETP en moins sont programmés !

Comment voulez-vous que les agents puissent faire face aux demandes des usagers ou que les services assurent leurs missions avec des effectifs en constante diminution, des restructurations répétées, des réformes de fond des réglementations et des intérimis qui désorganisent les services et perturbent la relation à l'usager ?

La CGT demande à ce que les suppressions de postes soient abandonnées et à ce qu'un recrutement statutaire massif soit organisé.

Les contrôleurs du travail, dont il est question ici, sont en première ligne dans ces dysfonctionnements. Depuis 2013 ils ont un avenir pour le moins incertain au sein de notre ministère qui se traduit de façon bien concrète dès aujourd'hui : droit à la mutation bafoué, avancement bloqué et surtout dénigrement constant de la part de la direction. Que dire du torchon appelé « rapport du jury » du CRIT 2017 ? C'est honteux d'écrire que des centaines d'agents qui assurent leurs missions le mieux possible avec le peu de moyens qui leur est donné, ne seront sans doute pas à même de suivre la formation de 6 mois pour devenir IT ! Et ce alors même que cette formation est inadaptée, fastidieuse et dispendieuse.

La CGT se battra pour que la négociation entamée en octobre avec le ministère sur l'avenir des contrôleurs du travail aboutisse à la solution soutenue par toutes les organisations syndicales : le basculement de tous les CT qui le souhaitent en IT. Nous réclamons également que tous les postes vacants soient publiés en CAP et que les fléchages arbitraires des postes soient abandonnés.

Enfin, puisque cette CAP est une CAP de promotion, nous tenons à rappeler notre position sur cette question : Parce que nous défendons le principe d'une carrière linéaire, parce que le droit à une carrière au sein de l'administration est bafoué lors de chaque CAP de promotions au profit, le plus souvent, de logiques clientélistes – quand elles ne sont tout

simplement pas discriminatoires – nous défendons le droit d'évocation des dossiers de l'ensemble des collègues promouvables avec pour seul et unique critère l'ancienneté dans le corps.

Questions / réponses avec le DRH

Sur les négociations sur le devenir des contrôleurs : la direction est dans l'attente des positions du cabinet et de leur arbitrage. A suivre le 18 janvier.

La direction considère qu'il n'y a rien à dire sur les effectifs, les postes et la rémunération car il s'agit d'arbitrages politiques.

La direction découvre le sujet du rapport du jury du CRIT (les personnes présentes ne l'avaient pas lu). Il nous est annoncé que la formation en amont du concours est perfectible pour répondre mieux aux attentes du jury. Il est précisé qu'à ce stade du processus il faudrait sans doute faire des aménagements et prendre en compte de nouveaux paramètres.

La CGT tient à appuyer sur le caractère insultant pour les CT des propos tenus par le président du jury. Si l'objectif d'un rapport est d'améliorer les choses alors le rédacteur de celui-ci est complètement hors-sujet : ce n'est pas en dénigrant les agents et en faisant peser sur leurs épaules le poids des choix de la direction en matière de PTE que ceux-ci vont prendre confiance en eux et se projeter dans ce ministère.

Sur les promotions : une nouvelle période triennale s'annonce et le pourcentage de promotion va être renégocié.

Un vœu est soumis au vote :

Nous nous prononçons pour que tous les contrôleurs aient un avenir au sein du ministère du travail et pour un basculement des CT en IT au plus vite.

VOTE :

Pour : 5 (OS)

Abstentions : 5 (administration)

Tableau des mutations

3 demandes Femmes

2 demandes Hommes

Poste	N° Vœux	Nom	Prénom	Candidat retenu	Commentaire / Vote
Vacance nationale					
Vacance infrarégionale					
Auvergne Rhône Alpes					
Pas de postes à pourvoir					
Bourgogne Franche-Comté					
Pas de postes à pourvoir					
Bretagne					
Finistère (29) Section	1/1	LE JEUNE	Patricia	Le Jeune Patricia	
Centre Val de Loire					
Pas de postes à pourvoir					
Corse					
Pas de postes à pourvoir					
Grand Est					
Pas de postes à pourvoir					

Poste	N° Vœux	Nom	Prénom	Candidat retenu	Commentaire / Vote
Vacance nationale					
Vacance infrarégionale					
Hauts de France					
Nord (59) G ruptures conv. Lille	1/1	MOUAHLI	Nisar	/	Pourvu par un IT
Oise (60) Section - Creil	1/2	DUPIRE	Nathalie	Dupire Nathalie	
Oise (60) Section - Compiègne	2/2	DUPIRE	Nathalie	/	
Oise (60) Section - Beauvais	Pas de candidat-e				
Pas-de-Calais (62) Section	1/1	MONNET	Laëtitia	Monnet Laetitia	
Ile de France					
Seine Saint Denis (93) Section	Pas de candidat-e-s				Pourvu par un IT
Seine Saint Denis (93) Section					Pourvu par un IT
Seine Saint Denis (93) Section					
Seine Saint Denis (93) Section					
CIF de Saint Denis Assistant de formation	/	ROLLAND	Christian	Rolland Christian	BIEP
Normandie					
Pas de postes à pourvoir					
Nouvelle Aquitaine					
Pas de postes à pourvoir					
Occitanie					
Pas de postes à pourvoir					
Pays de la Loire					
Pas de postes à pourvoir					
PACA					
Pas de postes à pourvoir					
DOM					
Pas de postes à pourvoir					
DGT					
Pas de postes à pourvoir					

Le poste en CIF a été mis à la BIEP (bourse interministérielle) en raison de l'urgence.
L'intégration de M. Desmaretz au corps des CT est décidée au 01/06/2016.

Réductions d'ancienneté 2015

Un grand retard a été pris en raison du logiciel renoiRH qui n'intègre pas les réductions d'ancienneté (disparues avec PPCR). 1811 mois de réduction vont être distribués à 1263 agents : 837 de 1 mois, 304 de 2 mois et 122 de 3 mois. Tout est déjà entré dans le logiciel et les calculs mais renoiRH ne permet pas d'éditer les arrêtés qui seront donc envoyés durant le 1^{er} trimestre avec une explication détaillée.

Pour ce qui concerne les primes, l'entrée dans le RISEEP a ralenti la procédure mais les paiements rétroactifs auront lieu dans le courant du 1^{er} semestre.

Tableau d'avancement 2017

Etablissement des listes : Les DIRECCTEs font remonter les listes d'agents puis un pourcentage est appliqué par région. Cette année la moyenne d'âge est à 51 ans et l'ancienneté à 12 ans.

La CGT a rappelé que l'ancienneté devait être privilégiée pour permettre aux agents d'avoir une carrière linéaire. Nous avons donc évoqué les dossiers des trois contrôleurs éligibles les plus anciens (date d'entrée dans le corps entre 1979 et 1982)

	NOM Prénom	Affectation
Mme	AIME Sylvaine	DIRECCTE Centre-Val de Loire - UD Indre-et-Loire (37)
M.	ANDRIEU David	DIRECCTE Ile-de-France - UD Paris (75)
Mme	ANDRUETTE Anne-Marie	DIRECCTE Grand Est - UD Marne (51)
M.	BASQUIN Romuald	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UR (69)
M.	BATAILLE Denis	DIRECCTE Hauts-de-France - UD Oise (60)
Mme	BEGAGA Hanifa	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur - UR (13)
M.	BEN RADIA Ouahab	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD Savoie (73)
Mme	BERTRAND Christine	DIRECCTE Grand Est - UD Moselle (57)
M.	BESSON Gilles	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur - UD Vaucluse (84)
Mme	BOTT Viviane	DIRECCTE Bretagne - UD Finistère (29)
Mme	BOURREE-GROSEIL Laurence	DIRECCTE Bretagne - UD Ille-et-Vilaine (35)
Mme	BOYER Corinne	DIECCTE Réunion (974)
Mme	CANARD Martine	DIRECCTE Grand Est - UD Aube (10)
Mme	CHATAIGNER Anita	DIRECCTE Pays-de-la-Loire - UD Vendée (85)
Mme	CONTOUT Huguette	DIECCTE Guyane (973)
M.	DIARD Patrice	DIRECCTE Centre-Val de Loire - UD Loir-et-Cher (41)
Mme	DUBIAN BARBIER Martine	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur - UD Bouches-du-Rhône (13)
M.	ENGUERIN Armand	DIRECCTE Ile-de-France - UD Yvelines (78)
Mme	FAILLY Nathalie	DIRECCTE Hauts-de-France - UR (59)
Mme	FAU Brigitte	DIRECCTE Occitanie - UD Pyrénées-Orientales (66)
M.	FERRY Jean-Pierre	DIRECCTE Ile-de-France - UR (75)
Mme	GERMAIN Angélique	DIRECCTE Normandie - UD Eure (27)
Mme	GHIZZONI Christine (DETCHEVERRY)	DIRECCTE Ile-de-France - UD Seine-et-Marne (77)
M.	GRAILLOT Pascal	DIRECCTE Ile-de-France - UD Essonne (91)
Mme	JEANTET Fabienne	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD Haute-Savoie (74)
Mme	KAUFFMANN Régine	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté - UD Territoire-de-Belfort (90)
Mme	LABORDERIE Fabienne	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - UD Charente-Maritime (17)
M.	LE BINIGUER Marc	DIRECCTE Pays-de-la-Loire - UR (44)
Mme	LETONDEUR Nadège	DIRECCTE Ile-de-France - UD Val-de-Marne (94)
Mme	LOTTE Catherine	DIRECCTE Hauts-de-France - UD Pas-de-Calais (62)
Mme	MERCIER Stéphanie	DIRECCTE Occitanie - UD Hérault (34)
Mme	NENICH Véronique	DIRECCTE Grand Est - UD Moselle (57)
Mme	OUELHADJ Yasmina	DIRECCTE Ile-de-France - UD Seine-Saint-Denis (93)
M.	OU-RABAH Samuel	DIRECCTE Ile-de-France - UD Paris (75)
Mme	PETREQUIN Fabienne	DIRECCTE Normandie - UD Calvados (14)
Mme	PITAUULT Karine	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - UR (33)
Mme	QUECHON Stéphanie	DIRECCTE Ile-de-France - UD Hauts-de-Seine (92)
M.	ROLLAND Christian	DIRECCTE Ile-de-France - UD Paris (75)
M.	SAFFORES Frédéric	DIRECCTE Occitanie - UD Haute-Garonne (31)
M.	SAID Samir	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD Haute-Savoie (74)

Mme	SALAUN Laurette	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté - UD Doubs (25)
Mme	SALMON Evelyne	DIRECCTE Normandie - UD Manche (50)
M.	SCHMITT Bruno	DIRECCTE Grand Est - UR (67)
Mme	SINIBALDI Marguerite	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur - UD Var (83)
M.	SPILMONT Vincent	DIRECCTE Hauts-de-France - UD Nord-Valenciennes (59V)
Mme	TALICHET Sylvie	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - UD Loire (42)
Mme	VIALE Brigitte	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - UD Dordogne (24)
M.	ANGELINI Christophe	DIRECCTE Grand Est – UD Moselle (57)
Mme	GASCOU Jocelyne	DIRECCTE Occitanie – UR (75)
Mme	HACALA Catherine	DCSTEP de St-Pierre et Miquelon
M.	PIOTTE Arnaud	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – UR (33)

VOTE :

Pour : 7 (administration +CFDT + UNSA)

Contre : 3 (CGT + FO + SUD)

Prochaine CAP (mutations) le 17 mai 2018

Les élus CAP des CT :

Florence Landois (38)

Gilles Iché (65)

Louise Fasso-Monaldi (75)

Corinne Gubian (69)

} Hors classe

} Classe normale